



**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

**Séance du 28 Novembre 2023**

**Délibération n°9**

**Objet : Budget annexe Résidences Autonomie - Décision Modificative n°4 - Approbation**

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Henry DUPOIZAT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

Absents / Excusés :

M. Jean GOYET.

**Vu**

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- L'instruction du plan comptable M22 (établissements médico-sociaux) ;
- La délibération n°11 du Conseil d'Administration du 27 septembre 2022,
- L'EPRD du Budget Annexe Résidences-Autonomie et Budget Primitif Annexe Résidences Autonomie 2023 ;
- La DM1, la DM2 et la DM3 du Budget Annexe Résidences Autonomie

**Et considérant**

**1. Intégration complément subvention d'équilibre**

Un transfert de subvention d'équilibre du CCAS vers le budget des résidences autonomie pour **239 000,00 €** est nécessaire pour couvrir des dépenses supplémentaires :

- **148 000.00€ € pour la masse salariale**, en fonction de la projection de fin d'année réalisée sur la base des 10 premiers mandats de paie. Des économies potentielles seront attendues suite à la fermeture de la résidence de Chavanelle, mais il est nécessaire d'alimenter le compte en amont pour régler les dépenses.



- **91 000,00€ sur le poste entretien et réparation**, en lien avec la fermeture de Chavanelle et les travaux de réhabilitation de Camélias. Ce montant de dépenses a été pris en charge par le service bâtiment de la Ville de Saint-Etienne et il convient de rembourser cette somme. Une écriture est donc nécessaire pour alimenter le compte 615.

En parallèle, les travaux d'investissement créent une charge qui doit être supportée par le compte 481 du budget d'investissement. Il n'y a pas de recette en contrepartie à faire figurer dans les comptes dans la mesure où cette somme est financée par le Fonds de Roulement qui s'apparente à la réserve chez le comptable. Pour rappel, la comptabilité en M22 n'impose pas d'équilibre avec la section de recette d'investissement.

Cela se traduit par l'écriture suivante :

<b>Budget Fonctionnement</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>239 000,00</b>	<b>RECETTES</b>	<b>239 000,00</b>
<b>Groupe I - dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>		<b>Groupe I - Produits de la tarification</b>	
<b>Groupe II - dépenses afférentes au personnel</b>	<b>148 000,00</b>		
64111 Rémunération principale	148 000,00		
<b>Groupe III – dépenses de structure</b>	<b>91 000,00</b>	<b>Groupe III - Produits financiers et non encaissables</b>	<b>239 000,00</b>
61528 Entretien et réparations sur biens immobiliers - Autres	91 000,00	7718-1 - Produits exceptionnels Subventions équilibre	239 000,00

<b>Budget Investissement</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>91 000,00</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>481 Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>	<b>91 000,00</b>		
4818 Charges à répartir	91 000,00		

**L'Assemblée Délibérante :**

- approuve la décision modificative n°4 - Budget Annexe Résidences Autonomie.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 16  
- CONTRE : 0  
- ABSTENTION : 0

**Détail des votes :**

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Henry DUPOIZAT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

- Abstention : néant.

- Contre : néant.

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

**Frédéric DURAND**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

Affichage : 12/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

